

Actualités

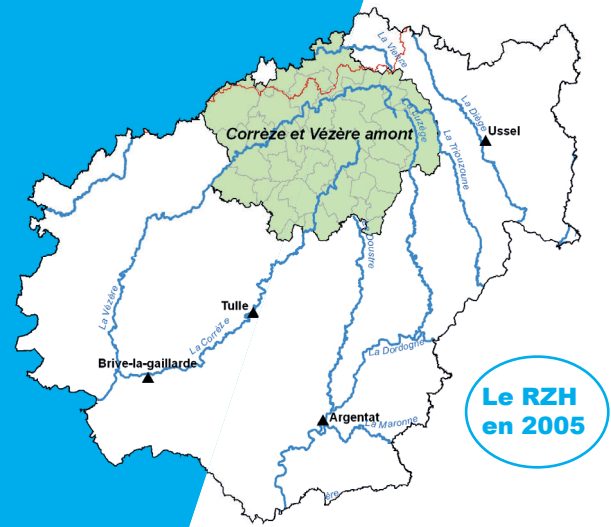
Le Réseau Zones Humides fête ses 20 ans en 2025 !

Et oui, 20 ans déjà !

En voici une rapide rétrospective :

Initié en Corrèze en 2005 sur les têtes de bassins de la Vézère, la Corrèze et la Luzège, via le dispositif nommé Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Réseau Zones Humides (RZH) s'étend en 2025 sur un bien plus vaste territoire.

En effet, après une extension en 2011 sur une partie de la Haute-Vienne et de la Creuse, créant de ce fait un territoire d'actions à cheval sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, la Corrèze est aujourd'hui intégralement recouverte ainsi qu'un bon tiers des deux autres départements.



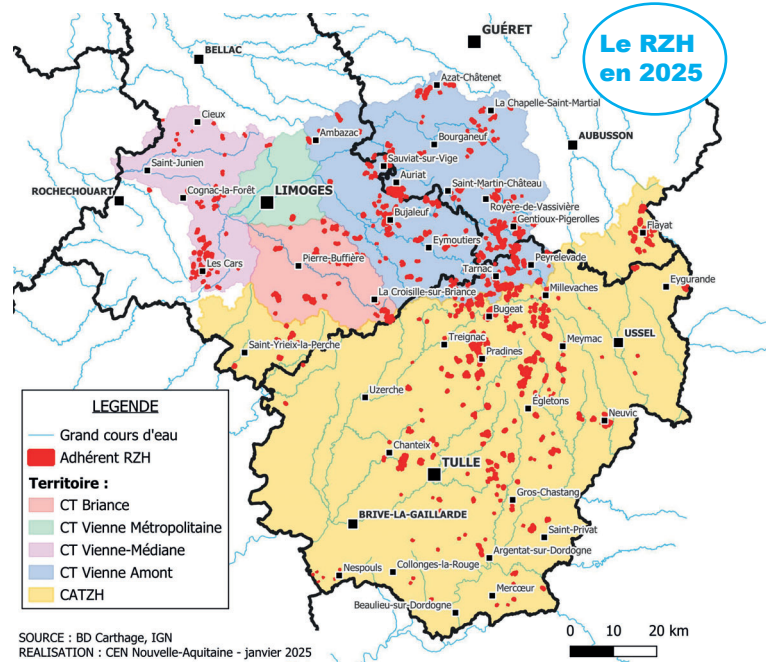
Le RZH
en 2005

Avec 10 adhérents pour 142 ha de zones humides conventionnées la première année d'activités, le RZH compte aujourd'hui **336 adhérents pour 2 640 ha** de zones humides suivies, répartis de la façon suivante selon les territoires d'actions et le statut des adhérents :

Territoire /Statut	Exploitant agricole	Exploitant forestier	Particulier	Collectivité	Association / Fédération	TOTAL
CATZH	91 (1054,6 ha)	5 (103,5 ha)	62 (115,5 ha)	24 (70,9 ha)	3 (4,2 ha)	185 (1348,7 ha)
CT Vienne Amont	64 (806,2 ha)	9 (65,8 ha)	19 (185,5 ha)	4 (27,2 ha)	2 (20,3 ha)	98 (1105,0 ha)
CT Vienne Médiane	15 (57,0 ha)	1 (3,6 ha)	14 (14,4 ha)	4 (7,3 ha)	0	34 (82,4 ha)
CT Briance	13 (73,3 ha)	0	7 (18,2 ha)	1 (5,0 ha)	0	21 (96,5 ha)
CT Vienne Métropolitaine	0	1 (8,0 ha)	0	0	0	1 (8,0 ha)
TOTAL	181* (1991,1 ha)	15* (180,9 ha)	102 (333,6 ha)	33 (110,4 ha)	5 (24,5 ha)	336* (2641 ha)

* Certains adhérents sont sur plusieurs territoires et sont donc comptabilisés pour chacun d'entre eux

En 20 ans, plus d'une centaine de projets de restauration et de préservation des zones humides, de plus ou moins grande envergure et en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire, ont été accompagnés techniquement par les différents animateurs. De beaux projets sont encore en cours et à venir !



Le RZH
en 2025

SOURCE : BD Carthage, IGN
REALISATION : CEN Nouvelle-Aquitaine - janvier 2025

Pour fêter l'événement et partager cette expérience, des rencontres du Réseau Zones Humides seront organisées le **samedi 21 juin 2025**.

Au programme, présentation de divers projets terminés, en cours ou à venir en salle le matin et visites de sites l'après-midi. Un buffet froid bio et local sera servi pour le repas du midi (sur inscription).

A suivre très prochainement le programme et le formulaire d'inscription.

Au besoin, vous pouvez contacter le coordinateur du Réseau Zones Humides.



animé par
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Invitation

SAVE THE DATE •

20 ANS DU RESEAU ZONES HUMIDES EN LIMOUSIN

20 ans d'actions en faveur des zones humides

21 JUIN 2025 | AUTOUR DE BUGEAT (19)

L'expérience d'un adhérent

EPLEFPA Edgard Pisani de Tulle-Naves (19)

Adhérent depuis 2017

Surface en adhésion : 83,76 ha

Surface en zones humides
conventionnées : 8,29 ha



Antoine Manteaux, Directeur de l'exploitation du Lycée agricole Tulle-Naves depuis 2022, répond à nos questions :

Pouvez-vous présenter la ferme du lycée de Naves ?

« La ferme a été créée en 1970, un an après l'ouverture du lycée, en cohérence avec la politique agricole de l'époque ayant pour but de mieux former les nouveaux agriculteurs. Ayant vocation à être représentative du territoire, un élevage bovin limousin a été développé dans un premier temps, puis un atelier porcin par la suite [ce dernier a été fermé il y a 2 ans]. Cette ferme a également pour but d'être un support pédagogique et expérimental. L'idée est de faire de la démonstration et du développement du territoire en apportant des nouvelles connaissances, comme l'agriculture biologique. En effet, la ferme est pionnière en la matière puisque ce mode de production a été mis en place en 1998 pour la moitié du troupeau, avant d'être totalement adopté et labellisé en 2012. Aujourd'hui, nous expérimentons l'agroécologie.

La ferme a grossi progressivement pour atteindre aujourd'hui 220 ha, avec 30 ha de céréales, 70 ha de prairies temporaires et 120 ha de prairies permanentes. Elle compte 120 mères limousines pour une production de veaux rosés et la vente de reproducteur.

Elle est également composée d'un centre équestre comptant 20 chevaux d'instruction servant de support pédagogique au lycée et au CFA.

L'équipe se compose actuellement d'un directeur, 2 salariés et demi sur la ferme et 1 salarié et demi sur le centre équestre. »

En quoi le partenariat avec le Conservatoire est important pour vous ?

« En tant que ferme pilote et de formation, il est important de former les élèves à la transition agroécologique et de les responsabiliser. Il est important de montrer aux futurs éleveurs, public pas forcément réceptif par principe, que les enjeux

agricoles et environnementaux ne sont pas opposés. Concrètement, préserver la ressource en eau c'est aussi améliorer leurs performances techniques. Le but est de leur apporter un autre regard sur l'environnement et des clés de compréhension grâce à diverses interventions sur la biodiversité, l'eau...

Le partenariat a permis d'identifier les enjeux environnementaux présents sur la ferme afin d'améliorer nos pratiques pour devenir exemplaire. Prendre en compte ces enjeux permet d'améliorer également les performances techniques, que ce soit en préservant la qualité de l'eau ou en améliorant le pâturage pour avoir une meilleure gestion du parasitisme. »

La ferme du lycée est adhérente au RZH depuis 2017, quels aménagements ont déjà été réalisés et quels sont les projets à venir ?

« Un de mes prédécesseurs avait déjà travaillé avec le CEN, il y a quelques années, pour aménager des abreuvoirs et créer des mares. Ces aménagements sont, avec l'utilisation et le changement climatique, devenus obsolètes.

En 2023, nous avons fait appel à la CATZH pour retravailler sur de nouveaux systèmes d'abreuvement déportés, mais également sur l'aménagement des bords de cours d'eau en mettant en place de la mise en défens et des franchissements faisant office de descentes aménagées pour l'abreuvement. La CATZH nous a accompagné sur le plan technique, pour la réalisation des devis et pour la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Avec ces aménagements, nous souhaitons réduire l'impact de notre élevage sur la ressource en eau, mais aussi améliorer nos performances techniques vis-à-vis du troupeau. »

Un peu de technique

Régénération douce de cours d'eau et de zones humides basée sur des techniques «Castor»

Tout le monde en parle en ce moment, mais que se cache-t-il derrière ces techniques «Castor» ?

Il s'agit de techniques « low-tech » consistant à mettre en place des ouvrages inspirés de ceux réalisés par les castors sur des cours d'eau dégradés dans le but de freiner les écoulements (et non pas d'arrêter). Le rehaussement du niveau d'eau créé en amont de l'ouvrage permet une remontée de la nappe d'accompagnement du ruisseau et une remise en eau des zones humides transversales par capillarité ou par débordement.



Toute intervention menée sur cours d'eau est soumise à réglementation. Il ne s'agit pas ici de faire l'apogée du génie animal "Castor" mais d'en exposer les généralités techniques. Restons vigilants à réaliser ces ouvrages dans les règles de l'art et n'hésitez pas à vous rapprocher des services instructeurs concernés (DDT, OFB), des techniciens rivière ou des animateurs pour vous accompagner.

Atouts

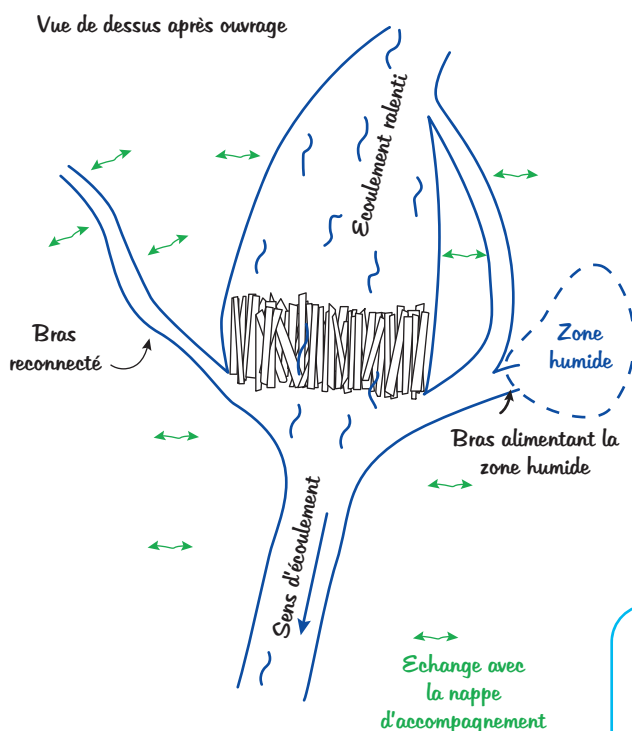
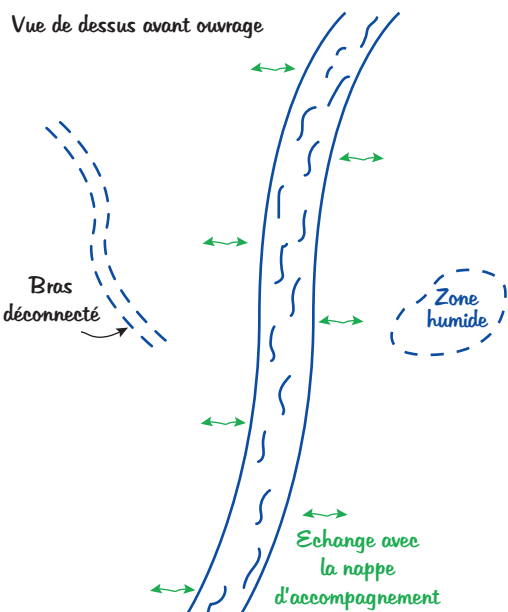
- Alimentation des nappes et Z H (soutien d'étiage et épuration de l'eau)
- Limitation de l'érosion grâce au ralentissement et des crues en aval
- Filtrage des sédiments
- Démultiplication des habitats pour la faune
- Ouvrage low-tech : coût et empreinte carbone faible (matériaux trouvés sur place et force manuelle)
- Ouvrage réversible

Points de vigilance

- Inondation possible sur une surface plus ou moins importante (impact sur les activités de la zone)
- Positionnement sur une confluence, sur un radier, en utilisant les ancrages naturels, pour maximiser l'ouvrage

Technique

- Placer une épaisseur de branches dans le sens de l'écoulement, le feuillage vers l'amont et la base ancrée dans le lit ou dans la berge
- Disposer une couche de terre pour recouvrir intégralement le feuillage
- Tasser et réitérer l'opération pour créer une structure en "lasagnes" jusqu'à obtenir la hauteur souhaitée
- Veiller à ce que l'ouvrage soit bien équilibré pour ne pas créer de résistance à l'écoulement (durabilité)



Matériaux

- Branches en feuilles de dimensions variables (petites, moyennes et grandes)
- Matériaux terreux

Pour plus d'informations, se référer à l'ouvrage "Rendre l'eau à la terre : Alliances dans les rivières face au chaos climatique" de Baptiste Morizot et Suzanne Husky. Actes Sud, 2024 et à l'association "Mouvement d'Alliance avec le Peuple Castor" (MAPCa)

Pour aller plus loin :



Webconférence



Exemple de réalisation

Découverte des richesses naturelles

Le Castor d'Europe (*Castor fiber*)

Le Castor d'Europe est le plus gros rongeur d'Europe. Il est facilement reconnaissable à sa queue écailleuse en forme de palette large. Certains adultes peuvent mesurer plus d'un mètre de longueur pour un poids moyen de 21 kg.

Ce mammifère est strictement végétarien. Il s'alimente d'écorces, feuilles et jeunes pousses. Protégé en France, il est présent sur environ une cinquantaine de départements français, principalement dans le Sud-Est, le Centre et le Nord-Est.

Sur le territoire Limousin, le Castor a, pour l'instant, recolonisé la partie aval du bassin de la Gartempe ainsi que le bassin de la Benaize.

Il apprécie les zones aquatiques constituées de nombreux réseaux hydrographiques et peut s'installer aussi bien sur des fleuves que sur des ruisseaux. Le critère limitant est la présence d'eau courante.

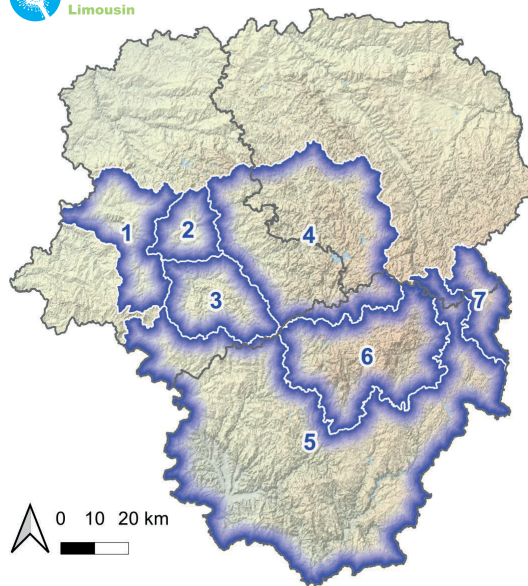
Le Castor peut être confondu à la nage avec le Ragondin (*Myocastor coypus*). Le premier a une nage très coulée, le corps est presque immergé sauf la nuque et la moitié supérieure de la tête. Le second nage en surface, la totalité de la tête et le haut du dos émergent. Mais, il est souvent plus facile de trouver des indices de présence (empreintes, terrier hutte, troncs et branches coupés) que d'observer un individu vivant.



© Elise Lebreton

Vous pourrez en apprendre davantage, de façon très ludique, sur la vie du Castor dans le numéro 85 de la revue "la Hulotte".

Des animateurs et animatrices à votre service !



Coordination :

Olivier Rascle - 05 55 03 09 09
o.rascle@cen-na.org

1 - Contrat Vienne médiane :

Virginie Blot - 05 55 03 09 07 - 06 52 27 34 70
v.blot@cen-na.org

2 - Contrat Vienne Métropolitaine :

Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72
07 49 95 16 41 - a.sanchez@cen-na.org

3 - Contrat Briance :

Vincent Perrier - 05 55 03 09 00
v.perrier@cen-na.org
Fabienne Nauwynck - 05 55 03 09 08
07 68 88 95 32 - f.nauwynck@cen-na.org

4 - Contrat Vienne Amont (CTVA 3) :

Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72 -
07 49 95 16 41 - a.sanchez@cen-na.org
Vincent Perrier - 05 55 03 09 00
v.perrier@cen-na.org

5 - CATZH - Dordogne, Vézère et Auvézère :

Vincent Perrier - 05 55 03 09 00
v.perrier@cen-na.org
Christophe Lagorsse - 05 55 24 85 73
06 32 44 36 17 - c.lagorsse@cen-na.org
Olivier Rascle - 05 55 03 09 09
o.rascle@cen-na.org

6 - CATZH - PNR Millevaches :

Antoine Begnaud - 05 55 46 09 83 - 07 83 64 76 61
a.begnaud@cen-na.org
Olivier Rascle - 05 55 03 09 09
o.rascle@cen-na.org

7 - Contrat Chavaron :

Sophie Catoir - 05 55 46 09 83 - 07 49 53 97 83
s.catoir@cen-na.org



6 ruelle du Theil
87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Rédaction : T. Jouillat, V. Perrier, O. Rascle
Conception : CEN Nouvelle-Aquitaine
Photos : CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.

Avec la participation financière de :

